



Chers Bouniaguais,

Nous sommes, depuis plusieurs semaines, notre pays, et plus largement l'Europe et le monde, invité à rester chez soi pour le bien et la santé de tous. Il est essentiel de respecter cette règle mais aussi de limiter au maximum vos déplacements.

Des documents concernant le confinement et les dérogations pour vos déplacements sont consultables sur le site <https://www.bouniagues.com/>.

Si vous le souhaitez, vous pouvez demander des imprimés en téléphonant à la **Mairie pendant les horaires d'ouverture, (mardi, jeudi, samedi de 8h30 à 12h30)**. Vous pouvez également consulter le site <https://www.gouvernement.fr/infocoronavirus>, actualisé quotidiennement, ou appeler le numéro vert national (appel gratuit) pour toutes questions non médicales au **0800 130 000**.

Dans ce contexte, et au vu de la durée du confinement, à ce jour inconnue, je vous invite plus que jamais à être vigilants mais aussi à être attentifs aux personnes les plus fragiles, isolées ou dans le besoin. N'hésitez pas à nous faire part de toute situation d'urgence nécessitant une intervention des services communaux ou spécialisés. La solidarité, l'entraide, l'écoute ou la coopération sont plus que jamais nécessaires afin que nous puissions ensemble, en prenant toutes les précautions d'usage (gestes barrières...), sortir de cette situation.

Vous pouvez également échanger par mail à : mairie-bouniagues@wanadoo.fr

L'école, la bibliothèque, la Poste sont fermés. L'accueil des enfants du personnel de santé est assuré ; les personnes concernées sont invitées à se rapprocher de la communauté des communes au 05 53 23 43 95.

Le service de portage des repas à domicile est maintenu ; vous pouvez vous inscrire à la permanence du CIAS au : [05.53.22.57.94](tel:05.53.22.57.94).

Jours ouvrables de 8h à 12h et 14h à 17h30.

Le CIDFF (centre d'information des droits des femmes et des familles) :

Les missions d'information et de prévention des violences conjugales se font par téléphone ou par mail du lundi au vendredi (matin) : [05.53.35.90.90](tel:05.53.35.90.90) ; cidff-dordogne24@orange.fr

Les déchèteries du département sont fermées au public.

Plus d'infos : www.smd3.fr ou 09 71 00 84 24.

Le bureau de Poste de Bergerac (rue de la Résistance) est ouvert pour les opérations prioritaires. Le courrier est distribué mercredi ; jeudi ; vendredi. Info : <https://aide.laposte.fr/categorie/covid-19/>

Dans le cadre du **soutien aux entreprises**, vous pouvez consulter le site du gouvernement <https://www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises>.

ou

Contactez la Région Nouvelle Aquitaine au 05 57 57 55 88 ou entreprise-covid19@nouvelle-aquitaine.fr.

Plateforme producteurs-consommateur :

Je vous informe également que la **Région et l'AANA**, avec leurs partenaires régionaux, lancent **une plateforme solidaire de produits** locaux (ouverte depuis le 31 mars) :

Produits du terroir, fruits et légumes de saison, viande, produits laitiers, fromages, produits frais... Cette nouvelle plateforme de mise en relation entre producteurs et consommateurs va permettre aux néo-aquitains de se faire livrer des produits locaux et de saisons à leur domicile : produits-locaux-nouvelle-aquitaine.fr.

Malgré la situation particulière de cette élection municipale, je tiens à remercier les électeurs qui nous ont accordé leur confiance le 15 mars. Voici la liste des conseillers municipaux élus : BASSI Georges, BORSATO Bernard, PEYTOUT Maud, DELPIT Benoit, FLAUTRE Philippe, GRAVIER Alain, LATHOUMETIE Corinne, LASSUDRIE Serge, DEPLANQUE Joséphine, MATTERA Damien, MONSARRAT David, PONARD Nicolas, QUEYRAL Francis, ROBIN Jean-Claude, VEYSSIERE Célia.

Toutefois, l'installation et la prise de fonction du **nouveau conseil municipal** ont été repoussées au mois de juin. La décision de date/jour sera prise le **23 mai prochain**.

En effet, les obligations de confinement liées à la lutte contre le Covid-19 n'ont pas permis la tenue de la réunion des élus pour désigner le maire et les adjoints. Le projet de loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19 prévoit que les assemblées délibérantes élues en 2014 et leurs exécutifs verront leurs mandats et fonctions prorogés jusqu'à l'installation des nouveaux conseils municipaux.

Prenez soin de vous et de vos proches. Et restez chez vous !!

Georges BASSI